

Brevet Professionnel en Aménagement Paysager

Réservé aux demandeurs d'emploi / Formation continue

Détails de la formation :



- Session 1 du 29-09 au 11/05/2023
- Session 2 du 3/10 au 25/05/2023
- Session 3 du 7/11 au 15/06/2023

Genech Formation28 rue Victor Hugo59810 Lesquin

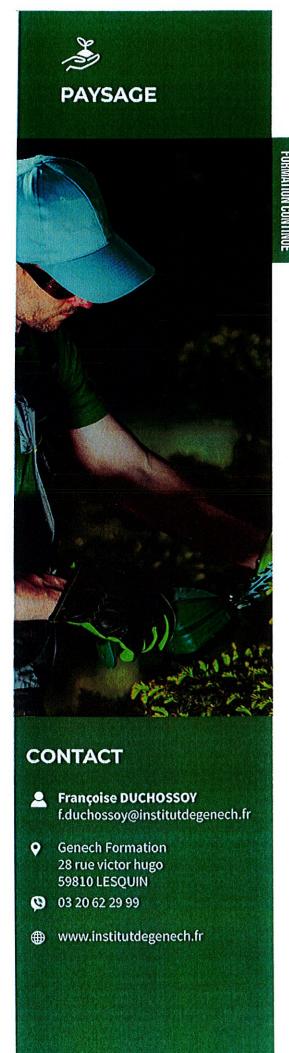


www.institutdegenech.fr

Romain Plichon r.plichon@institutdegenech.fr



03.20.62.29.99





BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Organiser le travail dans une logique de chantier
- Intervenir sur le végétal (connaître les végétaux, soins appropriés...)
- Utiliser et entretenir le matériel (tracteur, mini-pelle, chargeurs...)
- Intervenir sur l'espace paysager
- · Calculer et suivre les coûts d'un chantier
- · Animer une équipe et communiquer
- · S'adapter aux enjeux professionnels particuliers

PROGRAMME

MODULES D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes
- Évaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysager sur les écosystèmes
- · Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager
- · Construction d'une position professionnelle

MODULES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS:

- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement (préparer et coordonner le travail sur un chantier)
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux et d'amélioration des sols)
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis)
- Mettre en place des infrastructures (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses...)
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Après l'obtention du BP Aménagements Paysagers, l'insertion directe à l'emploi est possible dans une entreprise privée spécialisée dans les espaces verts ou dans les villes et autres organismes publics possédant un service espaces verts.

Les poursuites de formation proposées sont le CS Taille et soins aux arbres, le CS Constructions paysagères ou CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Visites de fournisseurs et chantiers, Apprentissage Par Problème, Projets sur thématiques, Travaux de groupe, Echanges réciproques de savoir, Pratique en centre et en stage.



MODALITÉS

PUBLIC

 Toute personne désireuse de travailler dans le domaine du paysage, voire de créer son entreprise ou d'assumer la responsabilité d'une équipe : salarié d'entreprise, demandeur d'emploi...

PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans,
- Maitriser les savoirs de base (parler, lire et écrire et compter en français)
- Justifier de
 - 1 an d'activité professionnelle Et d'un diplôme ou Titre inscrit au RNCP de niveau
 5 ou d'un niveau supérieur
 - Ou 1 an d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en rapport avec le BP
 - Ou 3 ans d'activité professionnelle sans rapport avec le BP

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- · Entretien individuel et test de positionnement.
- Délais d'accès : Entretien dans les 30 jours qui suivent le contact.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupes de 15 participants, constitués uniquementd'adultes en reconversion

DATES, DURÉE

- Commande région (PRF): de septembre à juillet selon planning fourni par le centre
- Autres financements : Possibilité d'entrée en cours de formation à voir avec le centre

Durée : 650 heures en centre de formation + 350 heures de stage en entreprise Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes ou entreprises

TARIFS DE LA FORMATION

12,75€ / heure. Etude de prise en charge possible, à voir avec le centre.

PRF: Prise en charge du coût de formation par la région.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

· Unités capitalisables (UC) en cours de formation

VALIDATION / SANCTION

- · Attestation de suivi de formation
- Diplôme délivré par le ministère de l'agriculture

ACCESSIBILITÉ

- Locaux : Réglementation ERP Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap